

Déclaration de politique sociale pour la législature 2018-2024

Le CPAS se doit de mettre tout en œuvre pour mener des actions visant à aider les personnes à vivre harmonieusement ensemble, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à bannir toutes formes d'exclusions....

Les actions à mettre en place doivent assurer à tous les individus l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social, culturel et viser à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Cette nouvelle mandature qui débute est l'occasion de redéfinir les contours de la politique sociale qui sera menée par le CPAS au cours des 6 prochaines années.

Celle-ci sera opérationnalisée à travers son Programme Stratégique Transversal (PST) et au travers de différents axes :

Le socle des actions du CPAS doit commencer par :

1. **L'information et l'accueil**

- Favoriser l'accueil des personnes et mieux informer la population en utilisant tous les moyens qui sont mis à notre disposition (site internet de la commune et infos communales) afin de mieux faire connaître l'action du CPAS, mais également le travail du personnel et des conseillers .

2. **La réinsertion socio-professionnelle et l'aide sociale**

- Responsabiliser le citoyen pour qu'il devienne acteur de sa situation.
- Favoriser la remise au travail des demandeurs de l'aide sociale et des bénéficiaires du RIS dans les différents circuits du travail (aide à la recherche d'emploi, évaluation régulière, contact renforcé avec l'employeur).
- Assurer des aides dans différents domaines : social, matériel, médical, médiation de dettes, énergétique...
- Assurer une politique sociale proactive : mettre les outils en place pour prévenir plutôt que guérir.

3. **Le logement**

- Création de nouveaux logements en collaboration avec l'IPB.
- Achat d'un logement.
- Achat d'un local destiné à des activités inhérentes au CPAS.

4. **La coordination et le partenariat**

- Collaboration avec les différents services pour une meilleur coordination et ainsi, mieux desservir nos concitoyens.
- Développer des synergies avec les partenaires pour développer certains projets :
 - * Politique socio-culturelle (article 27)
 - * Politique socio-sportive (aide inscriptions plaines de vacances, clubs sportifs). Tous égaux !
 - * Collaboration avec la commune pour établir les démarches afin de lancer un PCS.

5. **Aide aux personnes et aux familles**

- Relancer les services qui permettent le maintien des personnes à domicile :
 - * aide-ménagère, aide familiale (collaboration avec ISBW, ASD et CSD).

* explorer les pistes pour relancer la distribution des repas à domicile.

- Créer des tables rondes avec différents CPAS pour créer des synergies, échanger et créer des partenariats.
- Améliorer la mobilité des personnes isolées, développer le service du Taxi Social en faisant appel à des bénévoles.
- Relancer, avec l'échevinat concerné, le goûter des aînés et ainsi créer des liens entre les personnes isolées.
- Permettre aux familles d'échapper au quotidien en leur proposant une sortie : excursions, visites, ...
- Organiser des activités permettant d'offrir un cadeau aux enfants les plus démunis (St Nicolas, Noël).